

Monsols, le 14 juillet 2025

Mme et Mrs les élus du Département du Rhône

Frédéric PRONCHERY,
Vice-Président délégué à l'environnement, aux nouvelles
mobilités et au transport
Patrice VERCHERE,
Vice-Président délégué à la voirie
Delphine PICARD
Directrice Générale Adjointe

Objet : fauchage automnal des abords routiers

Madame, Messieurs,

Veillez trouver ci-joint un document portant sur les travaux d'automne réalisés dans le cadre de l'entretien des abords routiers.

Ce document présente un argumentaire destiné à nourrir la réflexion sur les pratiques actuelles, avec pour objectif de les faire évoluer afin de favoriser la biodiversité tout en optimisant les coûts des interventions.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information ou échange à ce sujet.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les signataires :

Daniel Large, pour l'association **Sauvegarde du Patrimoine de Monsols**
Charles Martin-Cocher pour **Les Amis de la nature et Haut Beaujolais**, Deux-Grosnes
Daniel Mathieu pour le **Collectif de la Pierre de Saint Martin**, Vauxrenard

Vers une gestion plus raisonnée du fauchage routier d'automne

Comme chaque année, après le fauchage de sécurité réalisé au printemps le long des routes, les épareuses reprennent du service pour la campagne de fauchage d'automne. Si cette intervention est indispensable à la sécurité routière, elle soulève néanmoins des interrogations quant à ses modalités actuelles dans le département du Rhône.

L'objectif principal du fauchage d'automne est de supprimer, en fin de saison, la végétation susceptible de gêner la circulation, présente ou future. Toutefois, dans la pratique, les cinq passages consécutifs souvent réalisés sur les routes départementales du Rhône s'avèrent particulièrement impactante pour l'environnement, l'agriculture et l'économie, sans toujours se justifier du point de vue de la sécurité.

La mise en œuvre systématique du fauchage maximal préconisé, présente en effet plusieurs inconvénients majeurs. À la fin de l'été, nombre d'insectes se préparent à l'hivernation sous forme d'œufs ou de chrysalides, en particulier dans les friches bordant les routes. Le passage des épareuses, en raison de leur puissance et de leur mode d'action, détruit ces refuges vitaux et anéantit cette faune discrète mais essentielle. Il est donc impératif de réduire les surfaces fauchées au strict nécessaire afin de préserver l'entomofaune. Rappelons que près de 80 % des insectes ont disparu de nos campagnes. Les causes sont multiples, mais il est crucial de ne pas aggraver cette tendance par des interventions évitables. La photo ci-dessous en est un exemple frappant : plus de trois mètres d'herbe ont été rasés inutilement en contrebas de la route.



Photo : D. Mathieu, Vauxrenard

Par ailleurs, le fauchage excessif des haies le long des champs clôturés pose problème aux éleveurs. Ces haies, souvent constituées d'arbustes naturels, servent de clôtures vivantes. Leur dégradation progressive complique la gestion des pâturages. Il convient donc de les préserver dans la mesure du possible. La lettre d'un éleveur jointe en annexe illustre bien ce type de situation.

Sauf en cas de présence de lignes électriques ou téléphoniques, l'élagage systématique du sommet des haies n'est généralement pas nécessaire. Cette pratique, banalisée par l'usage des

épareuses, mérite d'être limitée. Les haies hautes jouent un rôle crucial : elles offrent des sites de nidification et d'alimentation pour les oiseaux, sont des puits de carbone et participent à la régulation thermique en créant de l'ombre, notamment pour le bétail.

Dans le cadre de son programme des « Olympiades de la biodiversité », la Communauté de Communes Saône Beaujolais prévoit la création de 10 km de haies. Pourquoi ne pas renforcer cette initiative en valorisant les haies déjà existantes, en évitant leur dégradation inutile et en assurant leur entretien raisonné ?

Enfin, sur le plan économique, limiter les passages d'engins à ce qui est strictement requis pour la sécurité routière permettrait de réduire la consommation de carburant, l'usure du matériel et les coûts de main-d'œuvre. Ces passages superflus représentent des dépenses publiques évitables, sans bénéfices avérés.

En conclusion, ne serait-il pas opportun d'ouvrir une réflexion sur les consignes données aux agents d'entretien, afin de concilier pleinement sécurité, respect de l'environnement et bonne gestion des deniers publics ?

Annexe : lettre d'un éleveur au maire de la commune

Envoyé : mardi 23 juillet 2024 21:05

Objet : Détérioration de clôtures avec épareuse

Monsieur le maire

Pour la 3ème fois en 5 ans, mes vaches se sont sauvées hier soir (on m'a appelé à 20h30 je suis rentré chez moi à 23h) après le passage de l'épareuse qui détruit petit à petit la haie avec la clôture qui est à l'intérieur. Je n'avais jamais rien dit mais cette fois ça en est trop.

C'est très bien d'entretenir les haies mais comme d'habitude des piquets ont été cassés ou carrément haie et clôture broyées avec un trou énorme de la largeur de 2 vaches.

Ce n'est déjà pas facile de conserver une clôture entre le vent qui fait tomber des arbres dessus et la pression des sangliers qui passent dessous, si même l'homme s'y met on ne s'en sort plus. Cela me prend du temps et me coûte de l'argent.

De plus s'il y a un accident sur la route qui sera responsable ? Et à chaque fois c'est moi qui paye les piquets et barbelés et qui fait tout le travail, comme si on n'en avait pas assez !

Les haies sont une source de biodiversité mais il semblerait que la présence de haies soit gênante. Si c'est le cas, il faut nous prévenir et nous désherberons tout, ce qui ne me réjouirais pas du tout !

Mon pré est contre la route des Bourrons qui descend à Fleurie, le long de la D86E.1. Je pense que c'est la DDE mais pouvez-vous me confirmer et faire suivre mon mail s'il vous plaît afin que quelqu'un me recontacte. Ou bien me donner un numéro de téléphone.

R.A.